Conseil Municipal de Nuisement sur Coole

Réunion du 2 mai 2016

L'an deux mille seize, le 2 mai à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :
Mme MAURICE Bernadette, Mme LEGRIS Corinne, Mme DESVOY-JOPPE Béatrice, Mr MILLON Luc, Mr PONSIGNON Daniel, Mr VANSANTBERGHE Pascal,

Absents : Mme ORSINI Frédérique, Mr LEBLANC Xavier, Mme CHARPENTIER Alexandra, Mr CHAMPENNOIS Jean-Luc

Absent excusé : Mr RAGOT Nicolas,

Date de la convocation : 28 avril 2016

Secrétaire de séance : Mme DESVOY-JOPPE Béatrice

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 4 avril 2016

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention au titre des amendes de police/ sécurité routière

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.
Pour 2016, il est proposé de présenter un dossier relatif aux travaux d'aménagement de la Rue de l'église et de l'Allée du Château (RD4 et RD203) avec notamment :

- la mise en place de ralentisseurs routiers et de la signalisation pour un montant de 7 000.00€ ht soit 8 400€ ttc,
- d'un rond point franchissable avec sa signalisation pour un montant de 2244.00€ ht soit 2692.80€ ttc
- De signalisations aux entrées du village « Participation citoyenne » pour un montant de 417.00€ ht soit 500.40€ ttc

Le conseil municipal, après délibération, autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police pour un montant total de 9 661.00€ ht auprès du Conseil Départemental de la Marne pour financer ces travaux en 2016

Sous réserve d'approbation

Demande de subvention au titre Plan régional 2016

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre du Plan régional 2016 pour des travaux de voirie en matière d'amélioration du cadre de vie.
Pour 2016, il est proposé de présenter un dossier relatif aux travaux d'aménagement de différentes voiries avec notamment :

- la réfection de différentes rues pour un montant de 19 059.66€ ht soit 22 871.59€ ttc,
- De la rénovation d'éclairage public pour un montant de 3299.26€ ht soit de 4124.08€ ttc
- la mise en place de ralentisseurs routiers et de la signalisation pour un montant de 7 000.00€ ht soit 8 400€ ttc,
- d'un rond point franchissable avec sa signalisation pour un montant de 2244.00€ ht soit 2692.80€ ttc
- De signalisations aux entrées du village « Participation citoyenne » pour un montant de 417.00€ ht soit 500.40€ ttc

- Soit pour un montant 32 019.92€ ht soit 38 588.87€ ttc

Le conseil municipal, après délibération, autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre du Plan régional 2016 auprès de la Région Grand-Est pour financer ces travaux en 2016.

Déjections canines
Il a été constaté la présence sur les trottoirs et espaces publics ouverts au public et notamment aux enfants, la présence de plus en plus fréquente de déjections canines. Le conseil municipal souhaite remédier à ce problème.
Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, les parcs et jardins, et cimetières et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.
En cas de non respect, les infractions sont passibles d'amendes forfaitaires de 38 €.

Balayage des Rues

Après consultation de diverses entreprises et concertation avec les différentes communes engagées dans le groupement de commandes pour le balayage de voiries, la société EDIVERT est choisie pour un contrat de prestation de 3 ans et pour un montant de 281.62 € par passage pour la commune de Nuisement-sur-Coole. Un prix de transfert des déchets sera ajouté à chaque passage, et partagé entre les différentes communes.

Création poste adjoint administratif 2ème classe

Monsieur le Maire propose d'augmenter le nombre d'heures du poste d'adjoint administratif de 2ème classe de 16 à 24 heures par semaine pour assurer l'ensemble croissant des tâches administratives.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition.

Sous réserve d'approbation

Questions Diverses

- Cérémonie de la Bataille de Verdun : Le 29 mai 2016, la commune de Nuisement sur Coole s'associera à la commémoration nationale de la Bataille de Verdun en réunissant à **10h30** les habitants et les enfants autour de notre monument érigé au cimetière en mémoire des morts pour la France.

- Photocopieur : Une nouvelle proposition a été faite par la société Champagne Repro pour l'achat d'un nouveau photocopieur capable d'imprimer et d'agrafer en vue de la réalisation en régie du Petit Nuisementais. (montant du photocopieur : 4467.82€ ht (valeur de reprise de l'ancien matériel déduite), prix de la photocopie : NB, 0.0045 € ht et Couleur : 0.045 € ht)

- Schéma Départemental de Coopération Intercommunal : Les communes doivent se prononcer sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal , réunissant, avec la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, les communes de Poix, Courtisols et Somme-Vesle.
  Cet ordre du jour sera ajouté à la prochaine réunion de conseil.

- SCNF : Une réunion de présentation du réseau capillaire de la Région Grand-Est a eu lieu au centre culturel de Nuisement-sur-Coole le 25 avril dernier.

- Urbanisme : Deux déclarations préalables pour des clôtures ont été déposées depuis la dernière réunion du conseil municipal.

AGENDA
Prochain conseil municipal le lundi 6 juin 2016 à 20h30
Commission vie locale le 9 mai 2016 à 20h30.
Plantation de fleurs le 14 mai à partir de 8h30
Don du sang : 19 mai de 16h à 19h30 au centre culturel.
Fête de la Musique : 19 juin 2016

Séance levée à 22h45

Sous réserve d'approbation